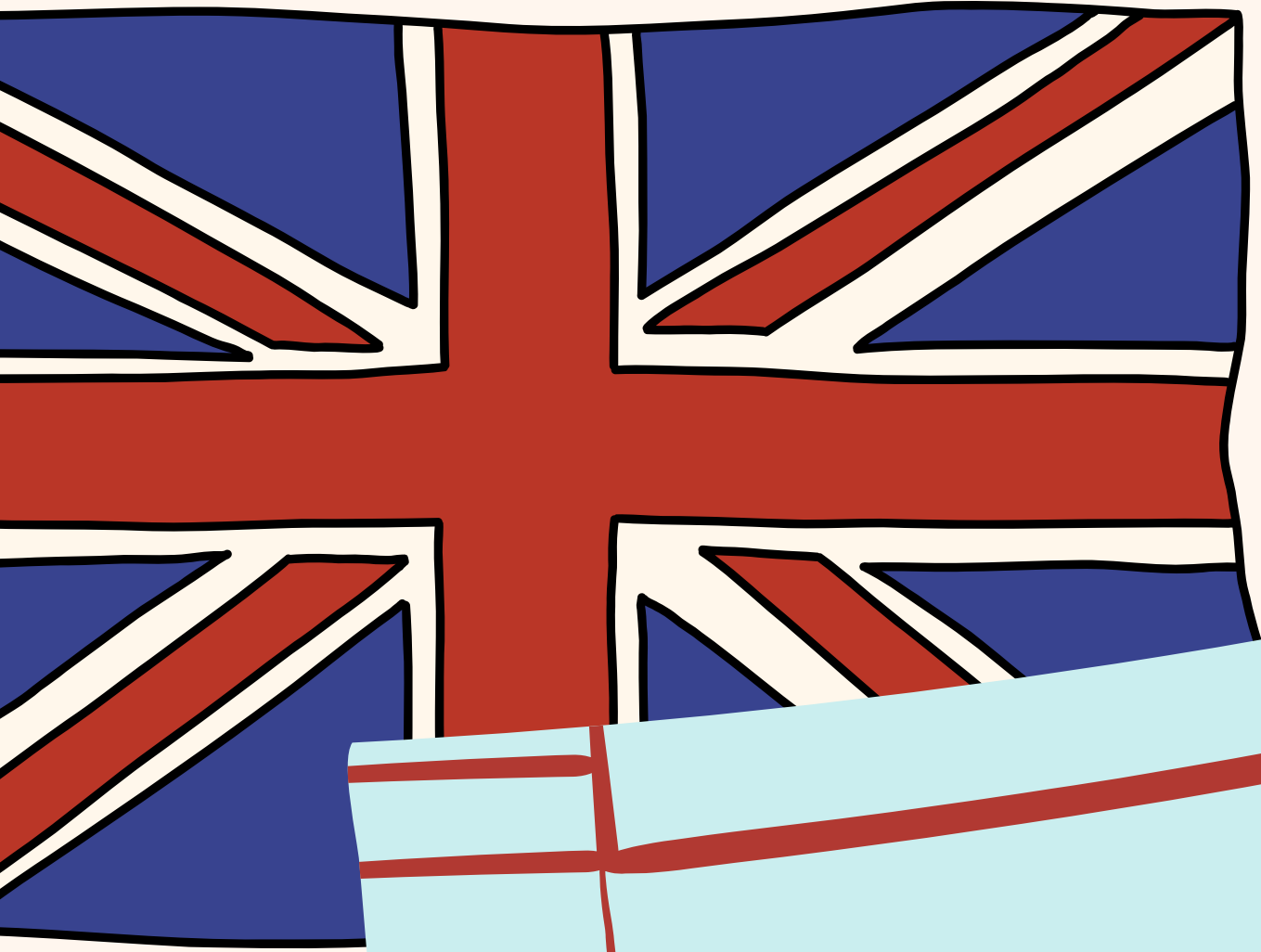




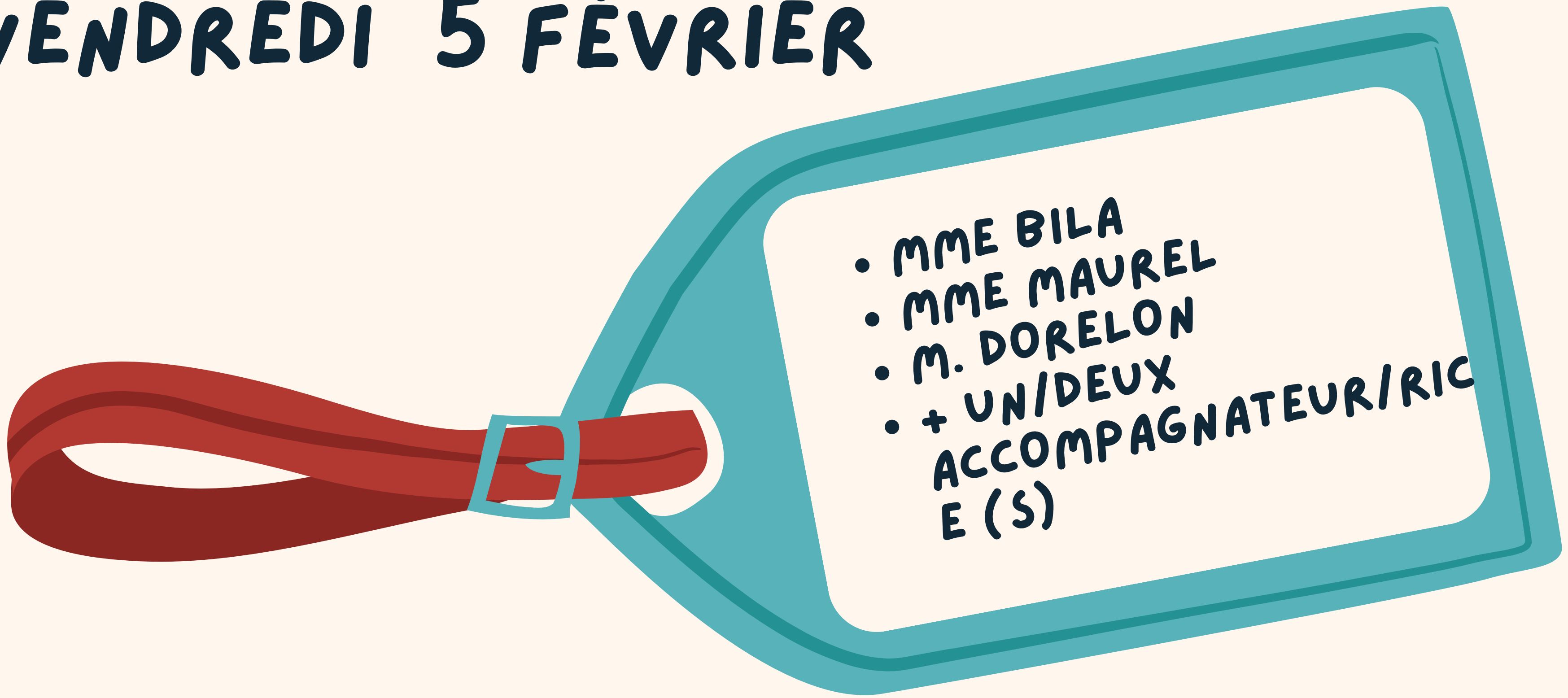
LONDON
FEBRUARY 2021



LIEN VERS LE DIAPORAMA



**DIMANCHE 31 JANVIER-
VENDREDI 5 FÉVRIER**

- 
- MME BILA
 - MME MAUREL
 - M. DORELON
 - + UN/DEUX
ACCOMPAGNATEUR/RIC
E (S)

LE PROGRAMME

JOUR 1: DIMANCHE

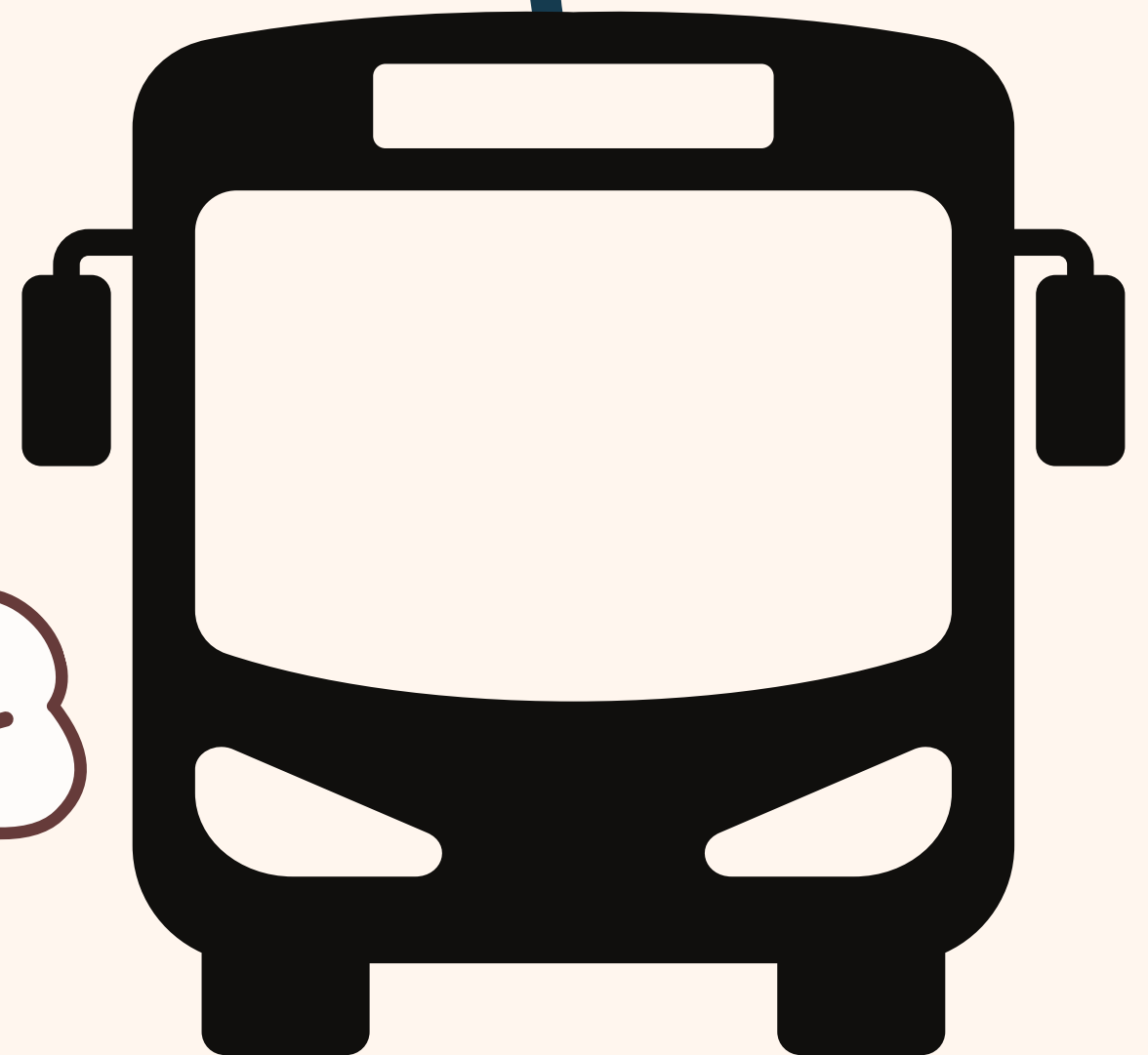
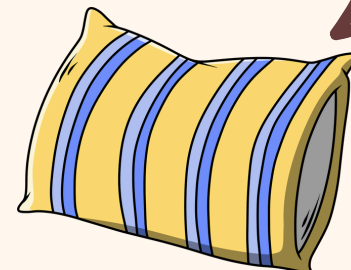
DÉPART 15H30 DU
COLLÈGE



AVEC 3 PANIERS REPAS



SOIRÉE + NUIT DANS LE BUS



LE PROGRAMME

JOUR 2: LUNDI

ARRIVÉE À 7H00 EN ANGLETERRE

VISITES:

- MARITIME MUSEUM
- CROISIÈRE SUR LA TAMISE
- GRAFFITI TUNNEL
- OUTERNET LONDON



PETIT DEJEUNER + PANIER REPAS

DÎNER, SOIRÉE ET NUIT EN FAMILLE.



LE PROGRAMME

JOUR 3: MARDI

PETIT DÉJEUNER EN FAMILLE.

VISITES:

- THE QUEEN'S WALK
- VISITE GUIDÉE DU GLOBE THEATRE
- BOROUGH MARKET
- BRITISH MUSEUM



PANIER REPAS À MIDI FOURNI PAR LES FAMILLES

DÎNER, SOIRÉE ET NUIT EN FAMILLE.



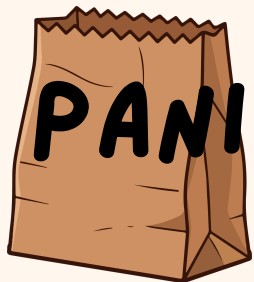
LE PROGRAMME

JOUR 4: MERCREDI

PETIT DÉJEUNER EN FAMILLE.

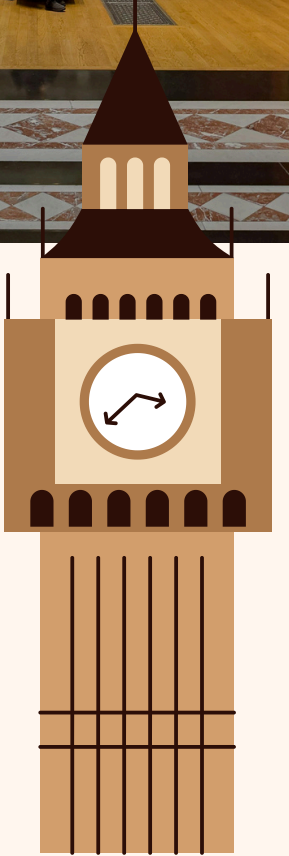
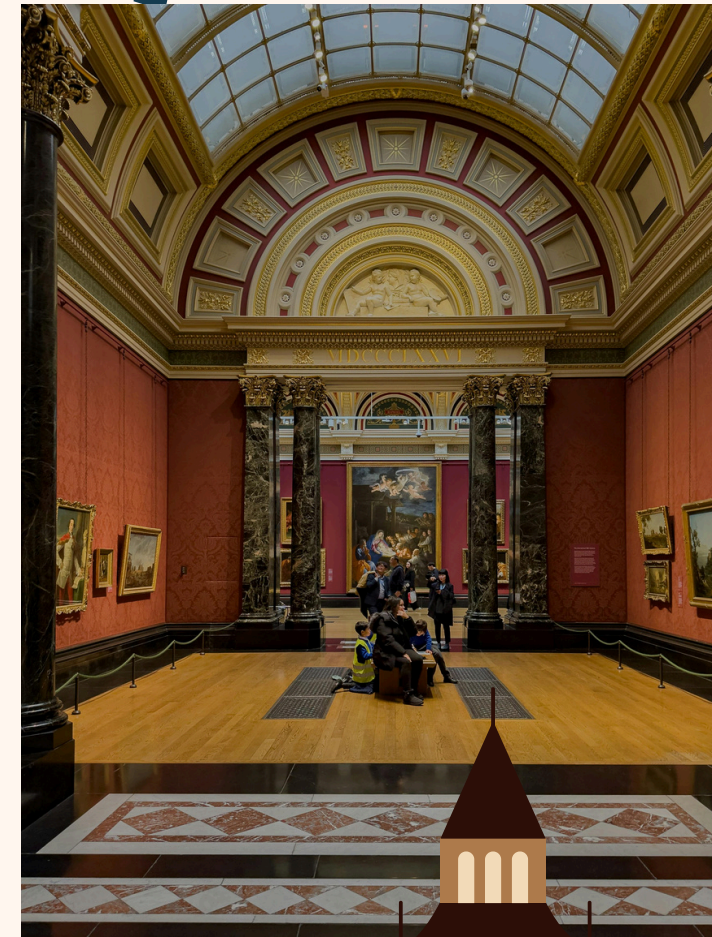
VISITES:

- CITY OF WESTMINSTER
- NATIONAL GALLERY
- LEICESTER SQUARE (M+M WORLD, LEGO STORE)
- PICADILLY CIRCUS
- COVENT GARDEN



PANIER REPAS À MIDI FOURNI PAR LES FAMILLES

DÎNER, SOIRÉE ET NUIT EN FAMILLE.



LE PROGRAMME

JOUR 5: JEUDI

PETIT DÉJEUNER EN FAMILLE.

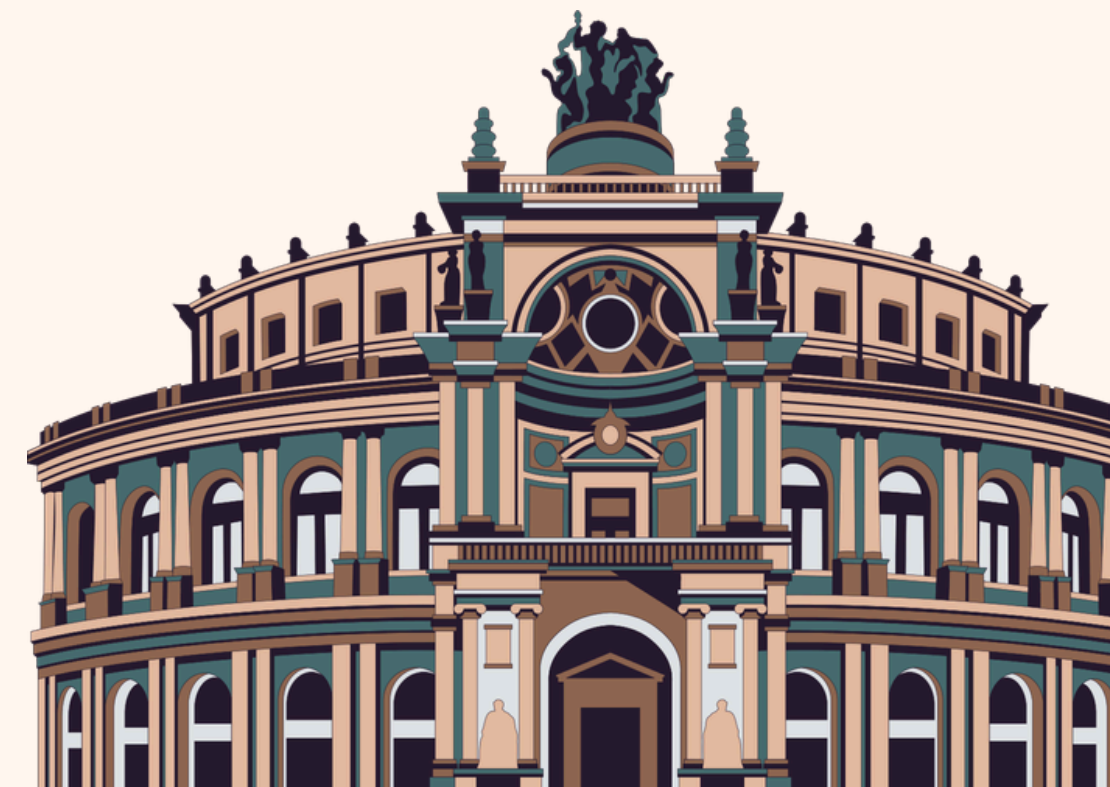
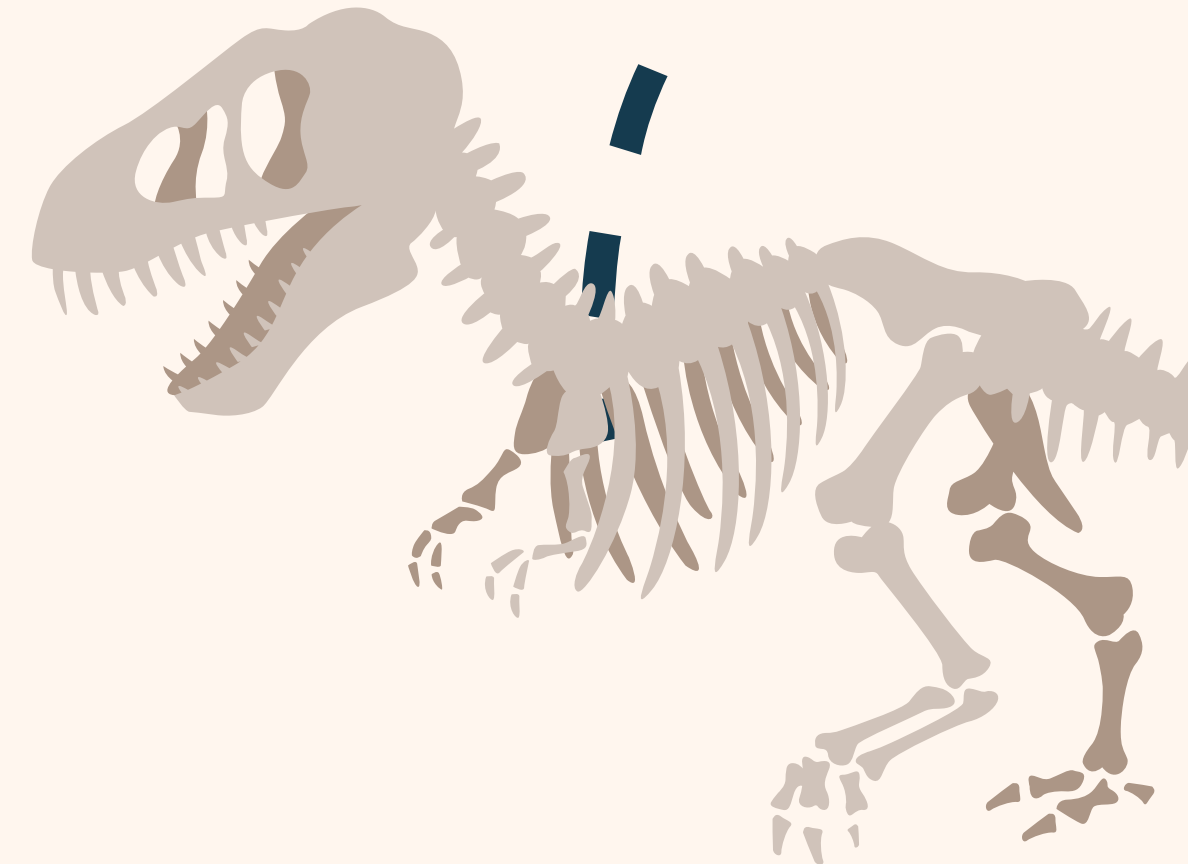
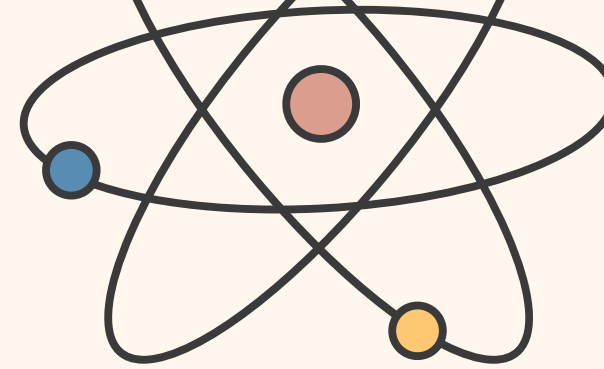
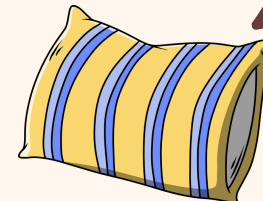
VISITES:

- ROYAL ALBERT HALL
- NATURAL HISTORY MUSEUM
- SCIENCE MUSEUM



PANIER REPAS À MIDI FOURNI PAR LES FAMILLES

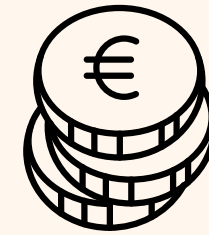
DÎNER PANIER REPAS FOURNI PAR LES FAMILLES, SOIRÉE ET NUIT EN BUS.



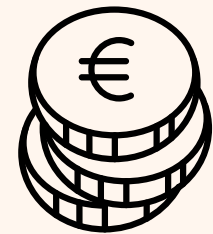
LE PROGRAMME

JOUR 6: VENDREDI

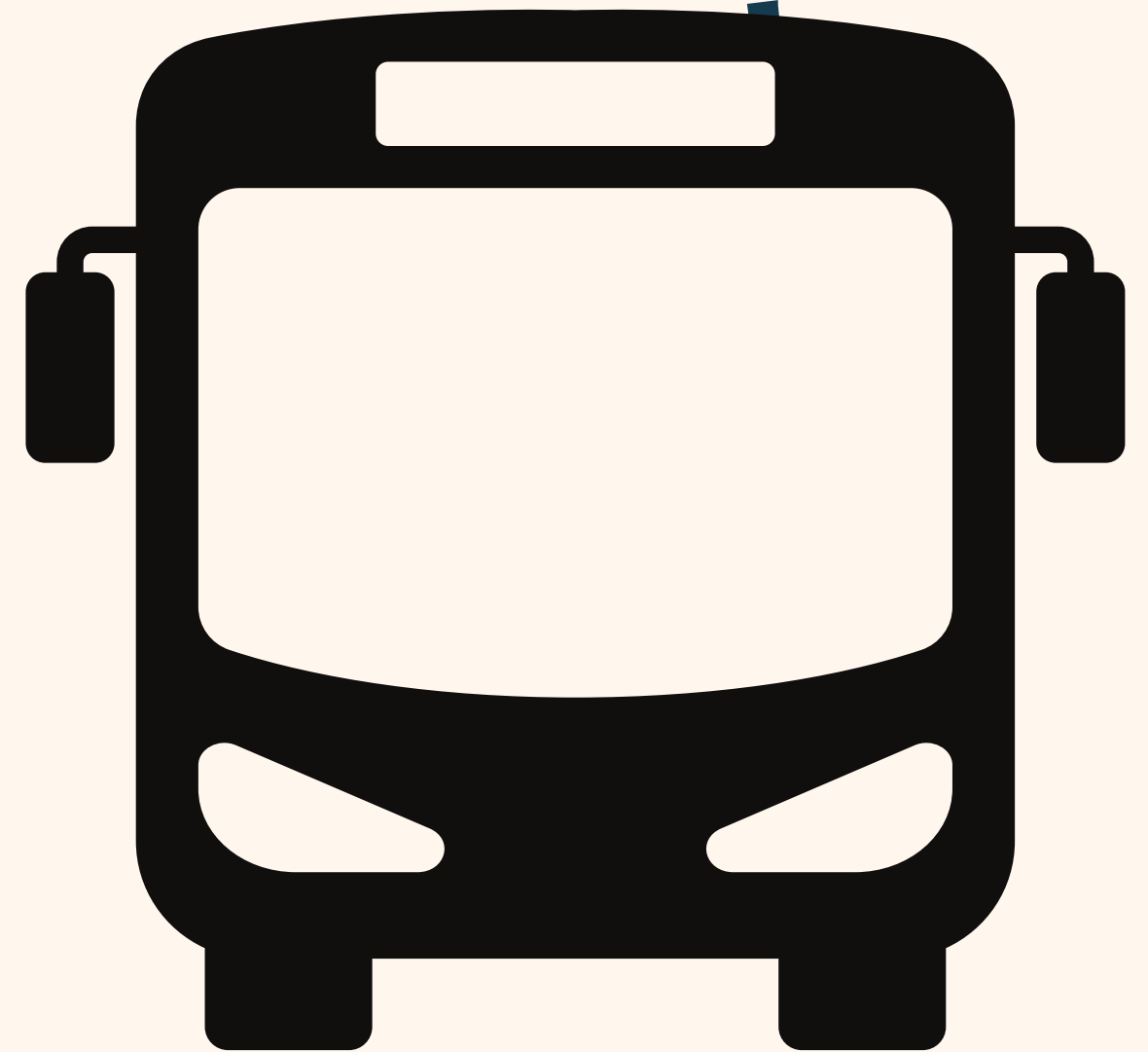
ARRÊT : PETIT DÉJEUNER REGLÉ
INDIVIDUELLEMENT



ARRÊT : DÉJEUNER REGLÉ
INDIVIDUELLEMENT



ARRIVÉE AU COLLÈGE VERS 15H00



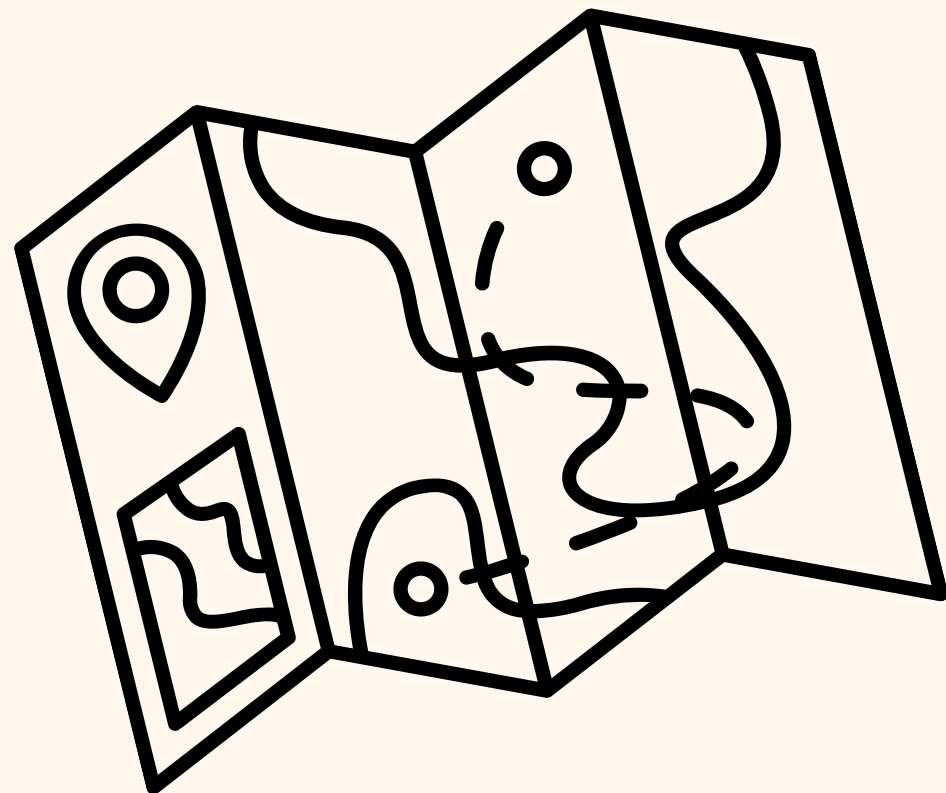
INFORMATIONS PRATIQUES



DEPART: LE DIMANCHE 31 JANVIER

Rendez-vous au collège à **15h30.**

Départ à **16h00**



Tout élève ne disposant pas d'un document d'identité valide **(passeport ou CNI fourni dans le dossier)** ainsi que leur carte européenne d'assurance maladie ne pourra pas monter à bord de l'autocar.

DANS LE BUS



3 repas:

- diner (dimanche soir)
- petit déjeuner (lundi matin)
- déjeuner (lundi)

Pensez aux médicaments si mal des transports



- un porte feuille avec **les papiers d'identité de l'élève**, de l'argent (des **euros pour le petit déjeuner et le repas du midi du retour** ; des livres sterling pour les souvenirs), la carte d'assurance maladie européenne.
- une petite couverture pour dormir dans le bus, oreiller de voyage, etc.
- 1 gourde remplie d'eau
- une pochette où seront rangés le carnet de voyage, quelques feuilles de brouillon
- une petite trousse avec stylos, etc.
- **les médicaments nécessaires pendant le trajet + ordonnance**
- un KWAY, bonnet, gants, etc.
- un parapluie
- téléphone portable + batterie externe

DANS LA SOUTE

VALISE TAILLE CABINE OU GROS SAC


Inaccessible avant
lundi soir



- vêtements pratiques et chauds
- chaussures de marche (baskets confortables)
- affaires de toilette (y compris **serviette**)



TIP:
imperméabiliser
les chaussures



N'oubliez pas l'étiquette pour la valise



LA MÉTÉO EN ANGLETERRE



9 jours avec du soleil
en février

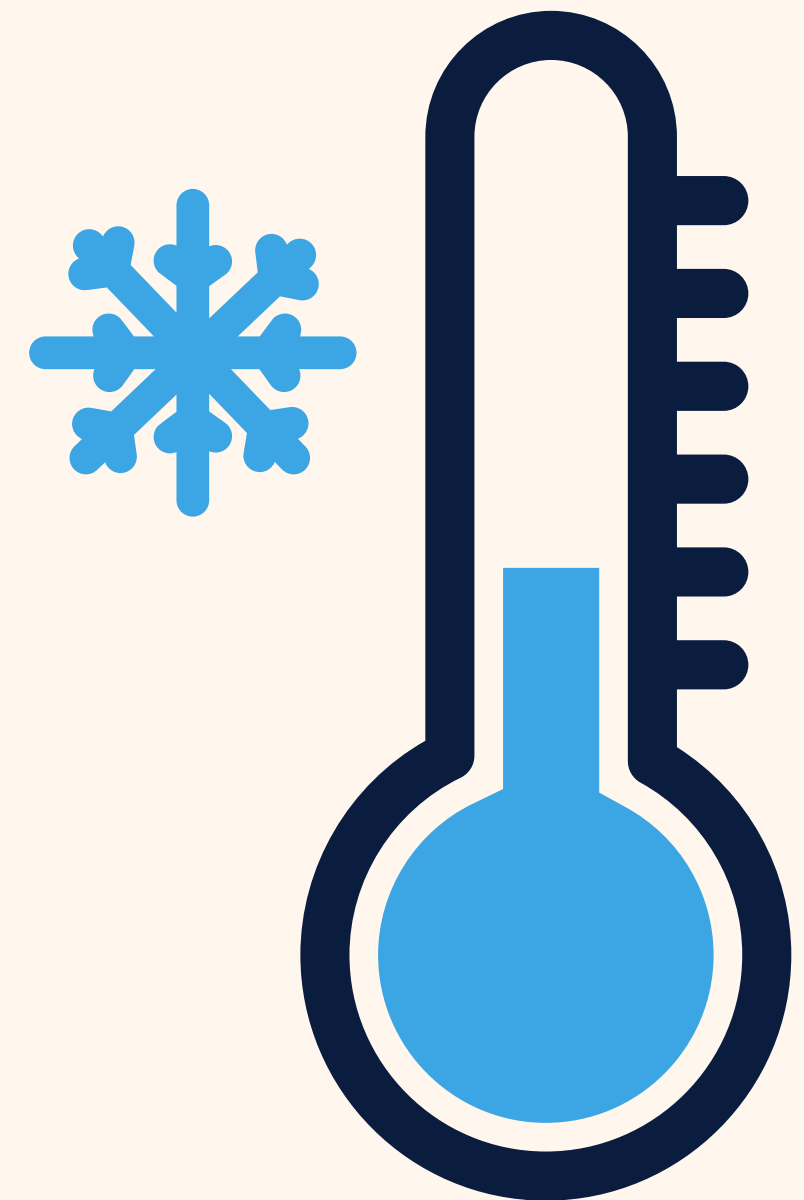


7 jours avec de la pluie
en février

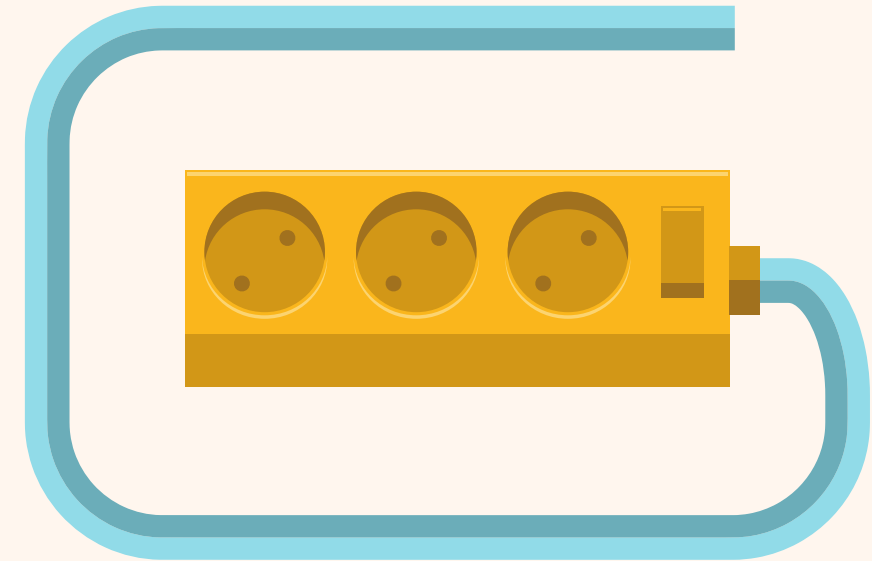
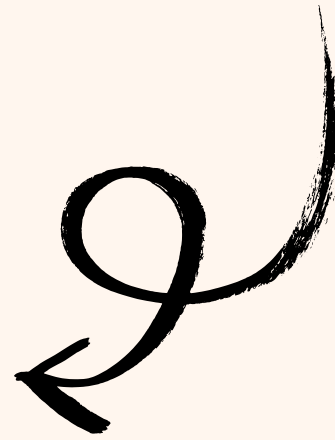
Le mois de février en Angleterre est caractérisé le plus souvent par un temps variable et parfois pluvieux.

On peut compter sur 9 journées ensoleillées mais il faut s'attendre à 25 % du temps menacé par de la pluie généralement forte. Il neige 1 jour dans le mois.

Les températures minimales sont en moyenne de **3 °C** et les maximales de **8 °C**.

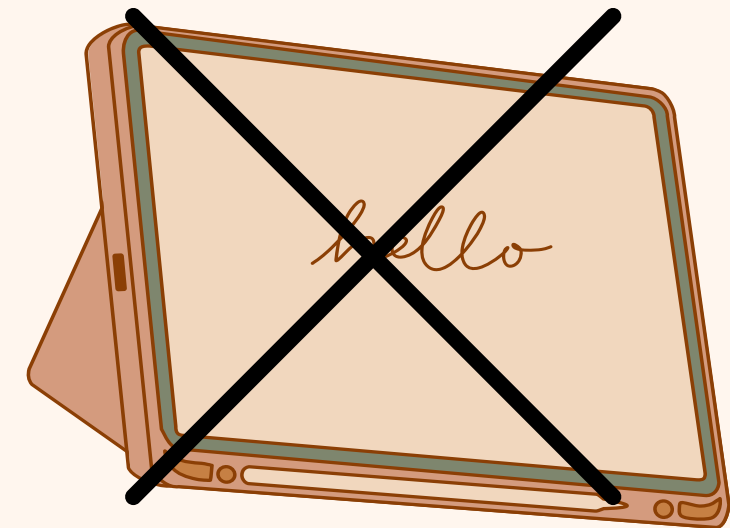
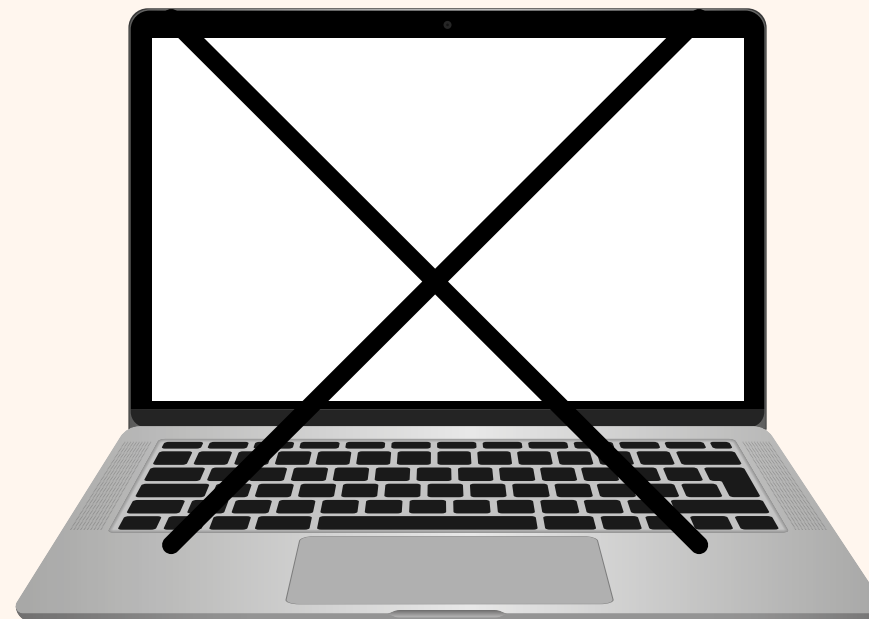
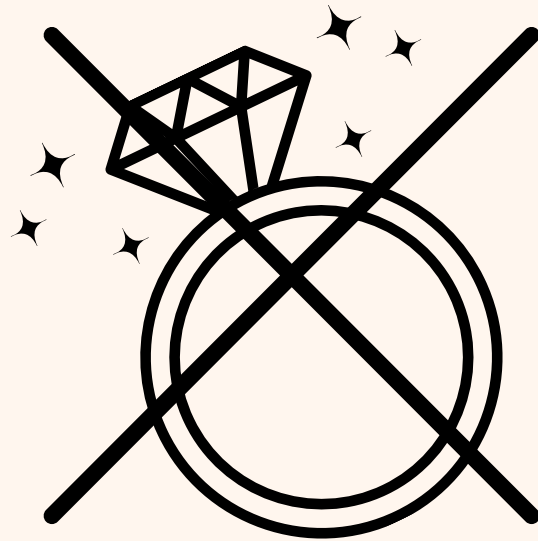


ADAPTATEUR POUR LES PRISES



TIP : une multiprise par
hébergement pour pouvoir
charger plusieurs choses à la fois.

Eviter de prendre des objets de valeur: bijoux, ordinateur, tablettes.... En cas de perte ou détérioration ils ne seront pas remboursés



LIVRES STERLING



Comptoir Grenoblois de Change
5 Rue Philis de la Charce
38000 Grenoble

Il est nécessaire de se munir d'espèces pour effectuer l'échange.

Argent de poche: Il est conseillé aux élèves de partir avec des sommes raisonnables (50£ maximum). Chaque jeune est responsable de son argent de poche.

LE TELEPHONE PORTABLE



Pensez à vérifier le coût des communications de et vers l'étranger.

Les téléphones portables sont sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Ils ne seront tolérés que durant les trajets de bus et interdits durant les visites sous peine de confiscation.

Il serait bon que ces appareils portent une étiquette avec le nom de l'élève durant la durée du séjour en cas de perte.

Les consoles de jeux sont interdites.

Les batteries externes sont très pratiques. À défaut, l'élève doit veiller à limiter l'utilisation de son téléphone pour conserver suffisamment de batterie et rester joignable en cas d'urgence.

LE TELEPHONE PORTABLE EST AUTORISÉ:



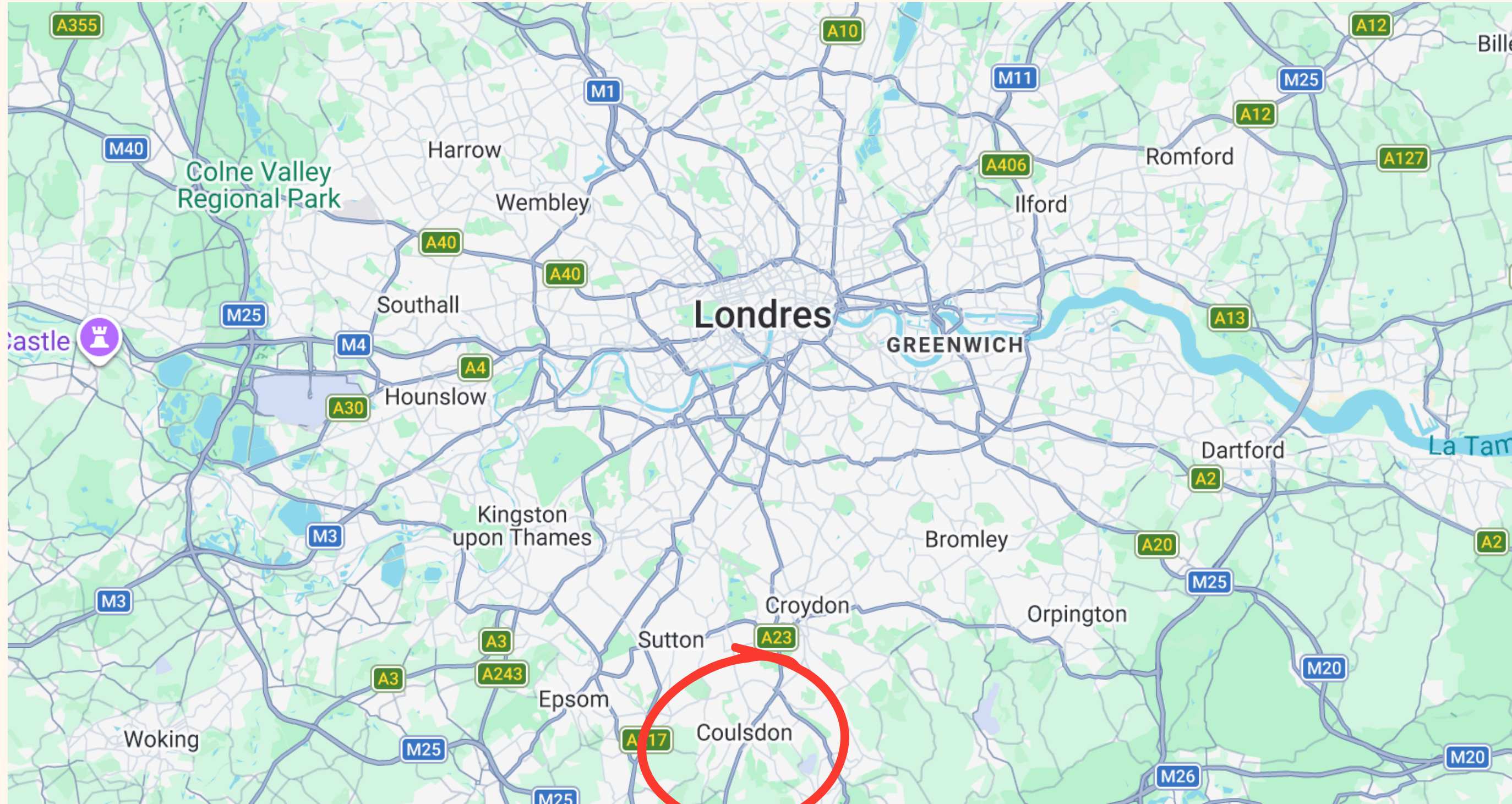
- **pendant le trajet de bus (sauf appels).**
- **pendant les visites pour prendre des photos (pas d'appels, pas de sms, pas de jeux, etc.)**

L'élève peut appeler sa famille le soir seulement, après 19h00 UK.

Grenoble est en avance de 1 heure sur Angleterre.

19h00 en Angleterre --> 20h00 en France

NOTRE PIED à TERRE



COULSDON : 20 KM DE LONDRES

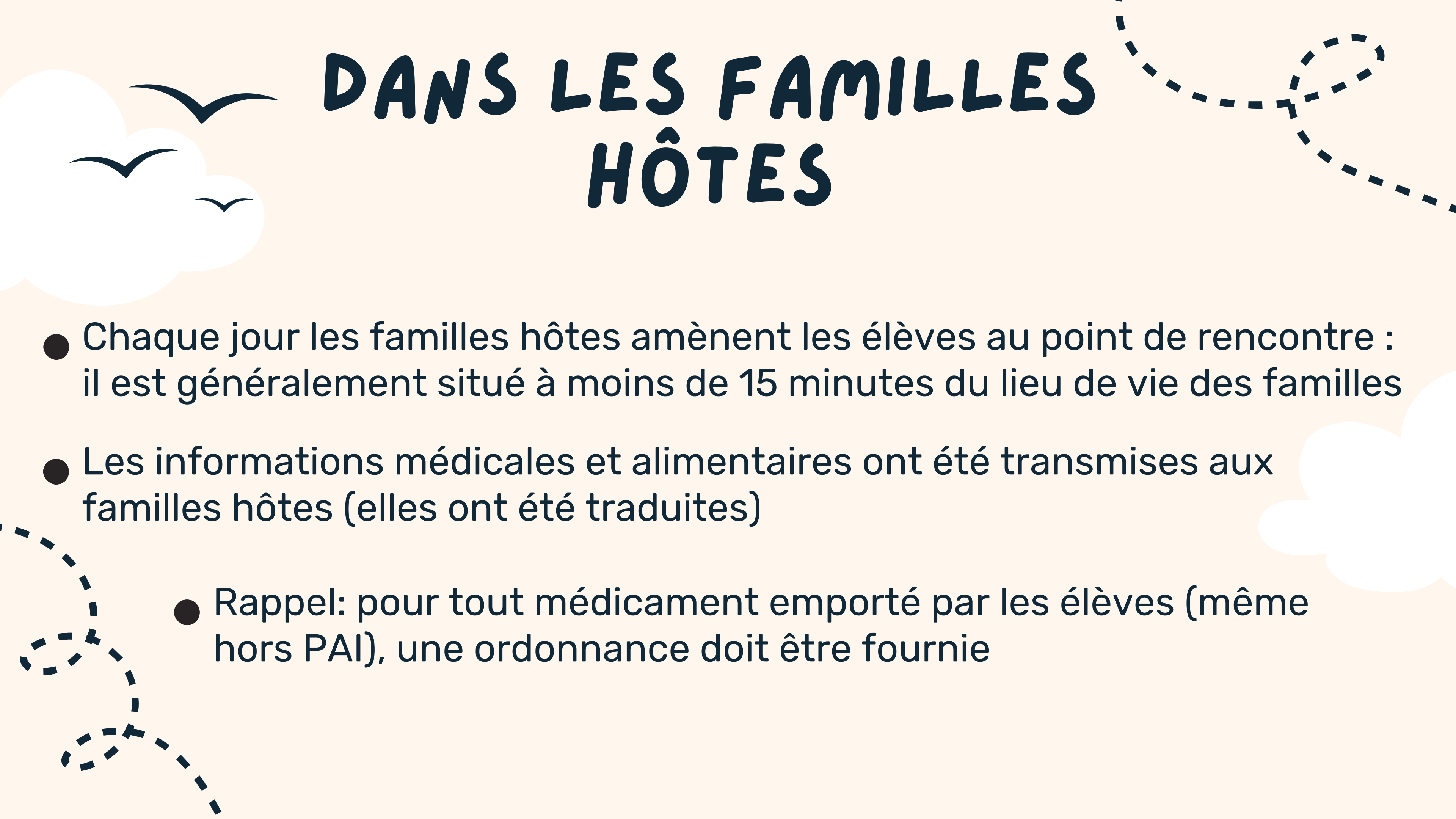
LES FAMILLES D'ACCUEIL



Mode d'hébergement qui permet une meilleure immersion dans la culture locale

Caractéristiques principales

- Les familles sont recrutées et vérifiées par l'organisme local, qui s'assure notamment de leur sérieux, de leurs conditions d'accueil et de leur capacité à recevoir des jeunes dans de bonnes conditions.
- Entre 2 et 4 enfants par famille.
- Familles pouvant être : monoparentales, en couple, retraitées, avec ou sans enfants, d'origines diverses, de différentes catégories socio-professionnelles.



DANS LES FAMILLES HÔTES

- Chaque jour les familles hôtes amènent les élèves au point de rencontre : il est généralement situé à moins de 15 minutes du lieu de vie des familles
- Les informations médicales et alimentaires ont été transmises aux familles hôtes (elles ont été traduites)
- Rappel: pour tout médicament emporté par les élèves (même hors PAI), une ordonnance doit être fournie



DANS LES FAMILLES HÔTES

- Les coutumes varient d'un pays à un autre, d'une famille à une autre et vos enfants devront s'y adapter. Ils devront suivre le rythme des familles qui les accueillent et non l'inverse.
- Un petit cadeau pour la famille d'accueil: why not!
 - En Angleterre, le déjeuner est pris sous forme de panier repas. Si certains craignent de trouver trop léger, ils peuvent amener un goûter.
 - En cas de problème sur place, il est impératif que vos enfants en fassent part sans attendre aux professeurs afin que ceux-ci puissent intervenir auprès du responsable local.



**DANS LES FAMILLES
HÔTES**

**LES SORTIES SONT
STRICTEMENT **INTERDITES** LE
SOIR**



LE COMPORTEMENT



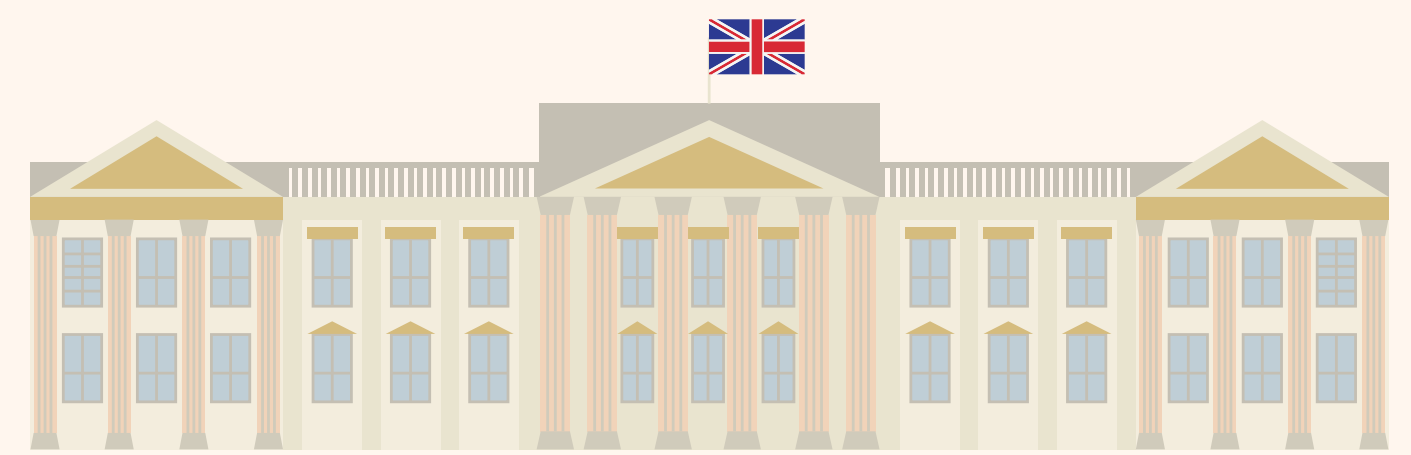
Il est impératif que chaque élève respecte les règles de vie communes, les sites visités, les personnes rencontrées.

En voyage scolaire, le règlement intérieur s'applique.

Tout manquement à la discipline sera signalé aux parents (immédiatement par téléphone ou au retour) et sera sanctionné. En cas de faute grave, un retour aux frais des parents pourra même être envisagé.

En cas de dégâts éventuels causés par l'enfant, un constat de dommage sera signé, sous la tutelle du professeur. L'assurance responsabilité civile devra être activée afin de procéder au remboursement des dégâts.

LE TRAVAIL éVALUÉ

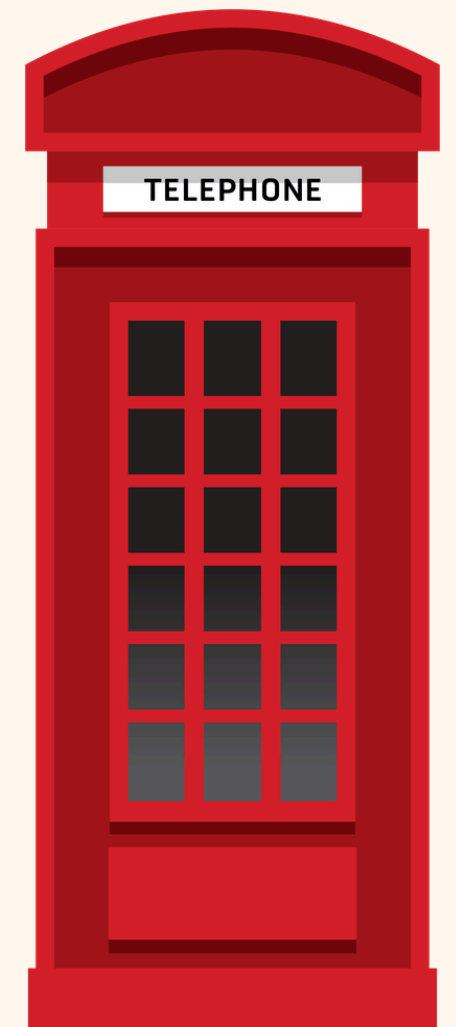


Be the guide: présentation de monuments,
à préparer en amont du voyage.

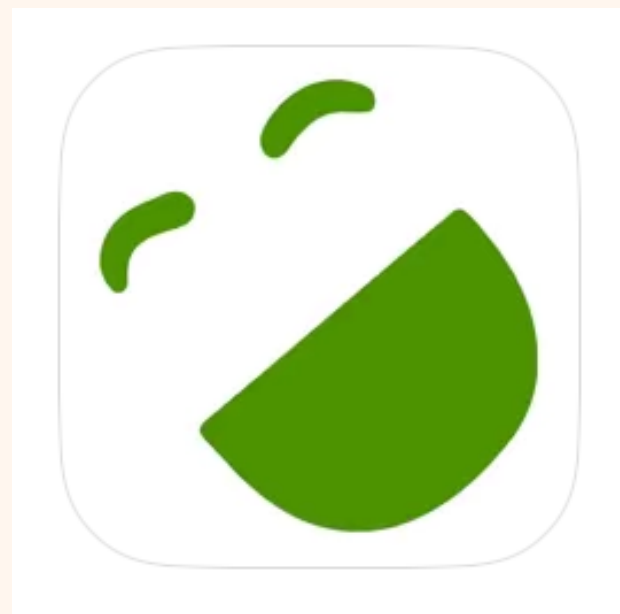
Carnet de voyage: donné le jour du départ,
à faire pendant le voyage, à rendre à la fin du
voyage.



Les élèves doivent également rattraper les cours manqués
le plus rapidement possible.



COMMUNICATION PENDANT LE VOYAGE



**NOUS VOUS
TRANSMETTRONS
LE CODE PARENTS
EN JANVIER**

Les Aventuriers de Lucie Aubrac (du 09/03 au 14/03/2025)
avec Jill Bila



Suivez votre enfant tout au long du séjour !

C'est gratuit, simple et sécurisé.

Pour le séjour de votre enfant, nous avons ouvert un journal de bord sur Internet afin de vous communiquer les informations de dernière minute ainsi que les nouvelles sur le déroulement du séjour.

Pour le consulter, c'est très simple :

1. Rendez-vous sur www.ondonnedesnouvelles.com ou téléchargez l'application mobile.
2. Connectez-vous ou inscrivez-vous en indiquant votre e-mail et votre mot de passe personnel. Si vous avez plusieurs enfants, une seule inscription est nécessaire.
3. Enregistrez votre code parents ou enfant (celui ci ne vous sera plus utile ensuite), et voilà ! 

 **Code parents : pc3ttr8p**

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant apparaisse dans ce journal, merci de nous le signaler.

 **Besoin d'aide ?** L'équipe de OnDonneDesNouvelles est à votre disposition sur www.ondonnedesnouvelles.com/help
OnDonneDesNouvelles est conforme au Règlement Européen sur la Protection des Données Personnelles (RGPD).

ARRIVEE: LE VENDREDI 5 FÉVRIER

Rendez-vous au collège **vers 15h00.**

On vous tiendra au courant de notre heure d'arrivée qui peut varier selon la circulation.



Le jour du retour au collège, les élèves doivent être récupérés **obligatoirement** par un responsable légal.

COÛT DU VOYAGE

Le coût du voyage maximal demandé aux familles est de 468€.

Pour réduire cette somme, vous pouvez :

1. Faire une demande de fonds départemental

L'aide en fonction du quotient familial :

- de 0 à 400 = 150 € par année scolaire et par élève
- de 401 à 630 = 100 € par année scolaire et par élève
- de de 631 à 800 = 50 € par année scolaire et par élève

Il faut fournir :

1. un formulaire individuel de demande, signé par le demandeur et visé par le Principal
2. une attestation de paiement CAF éditée dans les 3 mois avant le dépôt du dossier.

2. Faire une demande de fonds social collégien

Il faut : prendre RDV avec l'assistant social du collège.

3. Participer aux actions qui réduisent le coût par famille.

COÛT DU VOYAGE

Le coût du voyage maximal demandé aux familles est de 468€.

Pour financer ce voyage, nous avons besoin de votre aide !

LABS : des actions ponctuelles (vente de gâteaux)
→ Renseigner votre nom, adresse mail et numéro de téléphone.

La Trousse à Projets : un financement participatif

Lien

Mécénat d'entreprise: demander autour de vous!

Vente de chocolats

Lien



**LORS DU DERNIER VOYAGE NOUS
AVONS PU RÉDUIRE LE COÛT PAR
154€ PAR FAMILLE**

DOCUMENTS À RENDRE

Cette liste sera
collée dans le
carnet de
correspondance.



Check-list Famille

Documents à remettre au professeur avant le 1^{er} décembre 2026 :

- ☐ Fiche d'acte d'engagement signée (bleue)
- ☐ Fiche d'autorisation parentale complétée et signée (blanche)
- ☐ Fiche d'autorisation droit à l'image (rose foncée)
- ☐ Formulaire de demande de fonds départemental (orange)
- ☐ Fiche de demande de fonds social au collège (verte)
- ☐ Formulaire CERFA (AST Autorisation Sortie Territoire) rempli et signé (jaune)
- ☐ Fiche santé complétée + éventuelles ordonnances (verte foncée)
- ☐ Fiche d'urgence complétée et signée (rose)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité de l'élève
(passeport tous pays ou carte nationale d'identité française)
- ☐ Photocopie de la pièce d'identité du responsable légal
- ☐ Photocopie livret de famille en cas de nom différent
- ☐ Photocopie du DCEM (Document de Circulation pour Etranger Mineur) si passeport non-français
- ☐ Photocopie de la carte d'assurance maladie européenne
- ☐ Si une autre personne vient chercher votre enfant à la descente du car, fournir une autorisation écrite et signée.

Documents à emmener pendant le voyage :

- ☐ Passeport ou carte nationale d'identité
- ☐ DCEM (si nécessaire)
- ☐ Carte Européenne Assurance Maladie
- ☐ Ordonnance du médecin et médicaments (si besoin)

DOCUMENTS



EN VALIDITÉ

Document d'identité



pasport



+ DCEM (Document de Circulation pour étranger mineur)

NB : En voyage scolaire **la plupart** des visas pour l'Angleterre sont exemptés.

Carte nationale d'identité
ou passeport



DOCUMENTS

AUJOURD'HUI, REMPLISSEZ:

- Le CERFA AST
- L'acte d'engagement



**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
*(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)*



N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance :

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) :
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) :
Prénom(s) :
Né(e) le : [][][][][][][][][] à (lieu de naissance) :
Pays de naissance : Nationalité :
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) :
Adresse : Z.I.
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [][][][][][] Commune :
Pays :
Téléphone (recommandé) : __ __ / __ __ / __ __ / __ __ / __ __
Courriel (recommandé) :

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [][][][][][][][][] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [][][][][][][][][] Signature du titulaire de l'autorité parentale :
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre⁽²⁾
(Préciser :)
Délivré(e) le : [][][][][][][][][]
Par (autorité de délivrance) :

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

AST

L'enfant

Parent qui transmet une photocopie de sa carte d'identité ou passeport

30/04/2027

01/10/2026 + signature

Infos carte l'identité ou passeport du **Parent**

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**AUTORISATION DE SORTIE DU TERRITOIRE (AST)
D'UN MINEUR NON ACCOMPAGNÉ PAR UN TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE**
(article 371-6 du code civil; décret n° 2016-1483 du 2 novembre 2016 relatif à l'autorisation
de sortie du territoire d'un mineur non accompagné
par un titulaire de l'autorité parentale; arrêté du 13 décembre 2016)

cerfa
N° 15646*01

Imprimer

Réinitialiser

1. PERSONNE MINEURE AUTORISÉE À SORTIR DU TERRITOIRE FRANÇAIS

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____

2. TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE, SIGNATAIRE DE L'AUTORISATION

Nom (figurant sur l'acte de naissance) : _____
Nom d'usage (ex. nom d'épouse/d'époux) : _____
Prénom(s) : _____
Né(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] à (lieu de naissance) : _____
Pays de naissance : _____ Nationalité : _____
Qualité au titre de laquelle la personne exerce l'autorité parentale (cocher la case) :
☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (préciser) : _____
Adresse : _____ Z.I. ☒ _____
N° (bis, ter) Type de voie Nom de la voie
Code postal : [] [] [] [] [] [] Commune : _____
Pays : _____
Téléphone (recommandé) : ____ / ____ / ____ / ____
Courriel (recommandé) : _____

3. DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable jusqu'au : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] inclus.
Elle ne peut excéder un an à compter de la date de sa signature.
Exemple : une autorisation signée le 1^{er} septembre ne peut excéder le 31 août de l'année suivante.

4. SIGNATURE DU TITULAIRE DE L'AUTORITÉ PARENTALE

« Je certifie sur l'honneur l'exactitude des présentes déclarations »⁽¹⁾ :
DATE : [] [] [] [] [] [] [] [] [] [] Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____
⁽¹⁾ Toute fausse déclaration est passible des peines d'emprisonnement et des amendes prévues aux articles 441-6 et 441-7 du Code pénal.

5. COPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT L'IDENTITÉ DU SIGNATAIRE PRÉSENTÉE À L'APPUI DE L'AUTORISATION ⁽¹⁾ :

Type de document (cocher la case) : ☐ Carte nationale d'identité ☐ Passeport ☐ Autre _____)⁽²⁾
(Préciser : _____)
Délivré(e) le : [] [] [] [] [] [] [] [] [] []
Par (autorité de délivrance) : _____

⁽¹⁾ La photocopie du document officiel justifiant de l'identité du signataire doit être lisible et comporter les nom, prénoms, date et lieu de naissance, photographie et signature du titulaire, ainsi que dates de délivrance et de validité du document, autorité de délivrance.

⁽²⁾ Personne de nationalité française : carte nationale d'identité ou passeport, en cours de validité ou périmés depuis moins de 5 ans; Ressortissant de l'Union européenne ou d'un État partie à l'accord sur l'Espace Économique Européen (Islande, Norvège et Liechtenstein) ou de la Suisse : carte nationale d'identité ou passeport, délivrés par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité, ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA), en cours de validité; Ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne : passeport délivré par l'administration compétente de l'État dont le titulaire possède la nationalité ou document de séjour délivré en France (art. L. 311-1 et s. du CESEDA) ou titre d'identité et de voyage pour réfugié(e) ou pour apatride, en cours de validité.

RAPPEL : « La présente autorisation n'a pas pour effet de faire échec aux mesures d'opposition à la sortie du territoire (OST) ou d'interdiction de sortie du territoire (IST). Si votre enfant fait l'objet d'une mesure d'interdiction de sortie du territoire sans l'autorisation des deux parents, il doit justifier de l'autorisation prévue à l'article 1180-4 du code de procédure civile. »

ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement vous engage contractuellement à participer au voyage. Il permet de confirmer l'inscription de votre enfant et de garantir sa place, dans la limite des places disponibles et selon l'ordre de réception du dossier complet.

Si vous avez décidé de faire participer votre enfant au voyage, nous vous conseillons de compléter et de transmettre l'acte d'engagement dès ce soir.



A rendre avant le vendredi 9 octobre

académie Grenoble
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

LOGO LUCIE AUBRAC

Voyage scolaire - Acte d'engagement de la famille

Je soussigné(e) : Nom du parent : Prénom du parent :
Titulaire de l'autorité parentale de l'élève : Classe :
Adresse complète de la famille :
L'autorise à participer au voyage scolaire organisé par le Fernand Léger.
Déclare avoir pris connaissance des modalités d'organisation du voyage en Angleterre qui aura lieu du 9 mars 2024 au 14 mars 2025 ainsi que de ses conditions d'assurance et de remboursement ; déclare autoriser à participer à ce voyage et m'engage à le payer dans sa totalité.

N° de portables : /
- Du/des titulaire(s) de l'autorité parentale : /
- De l'élève s'il en possède un :
Mode(s) de transport : Autobus
Hébergement : Pension en familles.
Programme :

Jour 1 : Départ de l'établissement pour Calais.
Jour 2 : Présentation au ferry. Arrivée à Greenwich, visite du Maritime Museum, croisière sur la Tamise, arrivé à Londres et tour dans le London Eye. Installation dans les familles.
Jour 3 : Londres : Visite guidée du Globe Theatre. Déjeuner à Borough Market. Visite du British Museum.
Jour 4 : Londres : Découverte pédestre de la City of Westminster : Houses of Parliament, Westminster Abbey, St James Park, Buckingham Palace. Déjeuner à Trafalgar Square. Visite libre de la National Gallery.
Jour 5 : Visite de la ville de Brighton. Retour en France.
Jour 6 : Arrivée en fin d'après-midi à Grenoble.

Montant du voyage par élève : 390,13€
Ce montant est susceptible d'évoluer en fonction d'éventuels changements de programme ou de désistements.
Le paiement s'effectuera par chèque à l'ordre de l'agent comptable ou en espèces en intégralité ou en plusieurs acomptes :
Le 1er acompte de 130,13€ doit intervenir avant le : mardi 9 janvier 2024
Le 2ème acompte de 130€ et le solde de 130€ doivent intervenir avant le : mardi 6 février 2024
Le chèque de solde sera encaissé le 4 mars 2024.

Le [premier acompte versé doit être joint à cet acte d'engagement signé. Il rend l'engagement définitif. L'assurance est obligatoire et est comprise dans la participation demandée.

PAIEMENT

Vous recevrez par mail un “avis des sommes à payer” pour le voyage.

Vous devez, dès réception de cet avis, payer:

- **soit une partie de la somme (140€)**
- **soit la totalité**

→ **vérifier votre adresse mail auprès du collège**
→ **regarder dans vos spams**



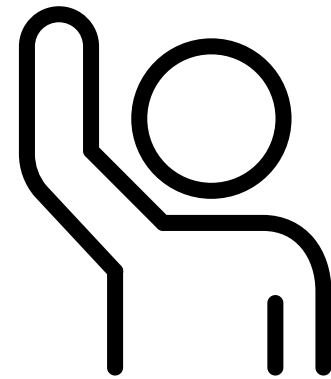
The image shows a formal document from the French Republic. At the top right is the French tricolor logo with the motto 'Liberté • Égalité • Fraternité' and 'RÉPUBLIQUE FRANÇAISE'. Below this, the title 'AVIS DES SOMMES A PAYER' is underlined in blue. A subtitle in smaller black text reads: 'Ampliation de titre de recettes en application de l'article L.1617-5 alinéa 4° du code général des collectivités territoriales'. On the left side, the address of 'COLLEGE LUCIE AUBRAC' is listed: '35 avenue La Bruyère', '2643', '38036 GRENOBLE CEDEX 2', 'Téléphone : 0476336130', and 'Courriel : ce.0382032C@ac-grenoble.fr'. On the right side, there is a green rounded rectangular box containing the text 'Votre adresse ici'.

↪ **comme pour la cantine**

PHOTOCOPIES

Nous avons besoin d'une photocopie du passeport ou de la carte d'identité de l'élève, ainsi que de celle de ses parents.

Si vous souhaitez que nous fassions les photocopies sur place, merci de lever la main.



A RENDRE DÈS CE SOIR SI POSSIBLE

- **Photocopie du passeport ou CNI de l'élève**
- **Photocopie du passeport ou CNI du parent**
- **L'acte d'engagement**
- **Le CERFA AST**

-FAQ-

1 : Que se passe-t-il en cas de maladie ou d'accident d'un enfant?

Selon le degré de maladie/accident, l'enfant est pris en charge dans un premier temps par un enseignant puis ce sont les protocoles mis en places par les assurances qui prennent le relais. Nous vous tenons informé immédiatement.

THANK YOU FOR YOUR ATTENTION



ANY QUESTIONS?

